

# MODIFICATIONS APORTEES AU PROSPECTUS DE **CARMIGNAC PORTFOLIO**

UNE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

Luxembourg, le 24 novembre 2025

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

Cher Actionnaire,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de « Carmignac Portfolio » (la « Société »).

Cette lettre vous est adressée en votre qualité d'investisseur dans un des Compartiments de « Carmignac Portfolio » mentionné ci-dessous (chacun un « Compartiment »).

Cet avis vous est destiné, mais aucune action n'est requise de votre part. Pour toute question se rapportant au présent avis, veuillez consulter votre conseiller professionnel.

### 1. FUSION DE CERTAINES ACTIONS

L'examen des classes d'actions disponibles au sein des Compartiments a révélé qu'un petit nombre d'entre elles affichent un niveau d'actifs insuffisant, qui ne permet pas de gérer les investissements de manière efficace.

Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de liquider un nombre limité de classes d'actions, en fusionnant les actions concernées avec les actions correspondantes d'une classe d'actions appropriée du même Compartiment. La fusion des classes d'actions sera réalisée par le biais d'une conversion d'actions à l'initiative du Conseil d'administration.

Les actions qui seront liquidées et converties, ainsi que les actions qui seront reçues, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les investisseurs sont priés de noter que la devise, la couverture de change, la politique de dividende ou les commissions des actions à convertir peuvent différer de celles des actions à recevoir, tel qu'indiqué dans la colonne « Impact pour les investisseurs ». La stratégie d'investissement demeurera inchangée.

Compartiment	Classe d'actions à convertir	Classe d'actions à recevoir	Impact pour les investisseurs
Asia Discovery	FW EUR Acc LU1623762256*	F EUR Acc LU0992629740	Baisse de la commission de gestion (max. 1,00% au lieu de max. 1,20%) mais application d'une commission de performance (20%) <sup>1</sup>
Emerging Patrimoine	F CHF Acc Hdg LU0992631720*	F EUR Acc LU0992631647	Devise différente ; les actions sont en EUR et non couvertes en CHF.
Emerging Patrimoine	F GBP Acc LU0992631993*	F EUR Acc LU0992631647	Devise différente ; les actions sont en EUR et non en GBP.
Patrimoine	E USD Acc Hdg LU0992628429*	A USD Acc Hdg LU1299305786*	Baisse des commissions de gestion (max. 1,50% au lieu de max. 2,00%)
EM Debt	F USD Acc Hdg LU2427320903*	F USD Ydis Hdg LU2346238343*	Actions de distribution

<sup>1</sup> La commission de performance de 20% est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'Indicateur de référence au cours de la période de performance. Toute sous-performance de 5 ans maximum est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Les souscriptions aux actions à liquider et convertir seront suspendues à compter de la date du présent avis (après l'heure limite de réception des ordres), à savoir le 24 novembre 2025. Les rachats seront suspendus (après l'heure limite de réception des ordres) le 24 décembre 2025 afin d'assurer le bon déroulement des opérations.

**Le changement susmentionné prendra effet au terme d'une période de préavis d'un (1) mois, le 2 janvier 2026, sur la base de la VNI du 31 décembre 2025. Les Actionnaires qui détiennent des actions à fusionner et qui ne sont pas d'accord avec la fusion ont le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais, sauf taxes éventuelles, dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis aux actionnaires.**

## 2. TECH SOLUTIONS : POSSIBILITE D'INVESTISSEMENTS DANS DES TITRES NON COTES SELECTIONNES

Le Conseil d'administration a décidé de permettre au Compartiment « Tech Solutions » d'investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés. Cette possibilité vaut déjà pour nos Compartiments phares « Investissement » et « Patrimoine ».

Les « titres non cotés sélectionnés » sont des actions de sociétés qui prévoient d'être cotées sur une bourse ou aspirent à l'être à court ou moyen terme, sans que cette admission n'intervienne dans les 12 mois suivant l'acquisition des actions par le Compartiment concerné. Tous les investissements dans des titres non cotés sélectionnés seront effectués en stricte conformité avec la stratégie, la philosophie et le processus d'investissement du Compartiment.

La décision d'investir dans des entreprises avant qu'elles n'entrent en bourse s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'investissement du Compartiment, qui est axée sur les actions mondiales du secteur des technologies de l'information. Au cours des 10 dernières années, de nombreuses entreprises innovantes ont choisi de différer leur entrée en bourse tout en profitant de la disponibilité de capitaux privés pour poursuivre leur développement.

L'objectif est d'étendre l'univers d'investissement du Compartiment susmentionné afin de permettre aux investisseurs de Carmignac de bénéficier du potentiel de croissance supplémentaire offert par ces entreprises lors des premières phases de leur développement et avant qu'elles n'entrent en bourse.

L'investissement dans des titres non cotés sélectionnés sera limité et ne représente pas une modification importante de la stratégie d'investissement ou du profil de risque du Compartiment, étant donné que le département Risques de la Société de gestion continuera à surveiller attentivement la liquidité du fonds.

Pour de plus amples informations sur les risques spécifiques liés à l'investissement dans des titres non cotés, veuillez vous reporter à la nouvelle section « Risques liés aux titres non cotés » insérée dans la Section 4 de la Partie B du prospectus, intitulée « Description des risques ».

**Le changement susmentionné prendra effet au terme d'une période de préavis d'un (1) mois. Ce changement prendra effet le 5 janvier 2026. Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification ont le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais, sauf taxes éventuelles, dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis aux actionnaires.**

### **3. TECH SOLUTIONS : AUGMENTATION DE L'INVESTISSEMENT POTENTIEL MAXIMAL DANS LES MARCHES EMERGENTS**

Le Compartiment « Tech Solutions » investit dans des actions internationales du secteur des technologies de l'information, quelle que soit la région ou la capitalisation boursière. L'investissement maximum dans les marchés émergents est actuellement limité à 30% de l'actif net du Compartiment. Le Conseil d'administration a décidé de relever l'exposition potentielle maximale aux marchés émergents à 50%.

L'augmentation de l'exposition maximale du Compartiment aux marchés émergents à 50% est stratégiquement intéressante compte tenu de la croissance technologique rapide de la région, de ses caractéristiques favorables en matière de démographie, d'éducation et d'ingénierie, ainsi que des opportunités d'investissement sous-évaluées. Les marchés émergents, en particulier d'Asie (par exemple, Taïwan et la Corée du Sud), abritent des pôles d'innovation qui font progresser les semi-conducteurs, l'IA et les technologies grand public.

L'exposition maximale du Compartiment aux titres du marché domestique chinois reste inchangée à 10%.

**Le changement susmentionné prendra effet au terme d'une période de préavis d'un (1) mois, le 5 janvier 2026. Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications ont le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais, sauf taxes éventuelles, dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis aux actionnaires.**

Veuillez noter que des copies du dernier prospectus applicable et des Documents d'Information Clé modifiés des Compartiments concernés sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et sur Internet à l'adresse suivante : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com). Les valeurs liquidatives sont publiées sur les sites [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Meilleures salutations,

Mark DENHAM  
Président du Conseil d'administration

**ISIN :****POINT 1 :**

CARMIGNAC PORTFOLIO ASIA DISCOVERY FW EUR ACC (LU1623762256)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE F CHF ACC HDG (LU0992631720)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE F GBP ACC (LU0992631993)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE E USD ACC HDG (LU0992628429)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT F USD ACC HDG (LU2427320903)\*

**POINTS 2 ET 3 :**

CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS A EUR ACC (LU2809794220)  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS A USD ACC (LU2809794493)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS E EUR ACC (LU2809794816)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS F EUR ACC (LU2809794576)  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS F GBP ACC (LU3186888858)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS F USD ACC (LU2812616816)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS I EUR ACC (LU2809794733)  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS I USD ACC (LU2809794659)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS X EUR ACC (LU3060210443)\*  
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS X2 USD ACC (LU3198990908)\*

**Service financier pour la Belgique :**

CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

\* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.